



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°21_CC_2025_CCDS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Séance du 15 avril 2025

Date de convocation : 8 avril 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Yves VANG, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Lauric SOPHIE

Absent excusé ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, André-Roland BERTHIER, Jean-Robert CHOCHO, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 suite aux résultats de clôture du précédent rapport.

Le besoin de financement de la section d'investissement ressort comme suit :

Résultat d'investissement reporté (001)	1 555 553,80 €
Solde de l'exercice	893 959,73 €
Solde des RAR d'investissement	-4 584 999,33 €
Besoin de financement	-2 135 485,80 €

Sur ces bases, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 2 135 485,80 €

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté 5 689 328,34 €

001 - Résultat d'investissement reporté 2 449 513,53 €

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 2 135 485,80 €

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté 5 689 328,34 €

001 - Résultat d'investissement reporté 2 449 513,53 €. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°89-CC-2023-CCDS portant l'extension du périmètre de taxation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire à compter du l'exercice 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 mars 2025 ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 2 135 485,80 €

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté 5 689 328,34 €

001 - Résultat d'investissement reporté 2 449 513,53 €

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

AR-Préfecture de Guyane

Nombre de conseillers présents : 12

973-200027548-20250423-5-D53

Nombre de procurations : 03

Abstention(s) : 05

Reception par le Préfet : 23-04-2025

Contre : 00

Publication le : 23-04-2025

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

